

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 juin 2000
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général
sur l'Opération des Nations Unies à Chypre**

(Pour la période du 30 novembre 1999 au 31 mai 2000)

Rectificatif

1. Le paragraphe 4 *doit se lire* comme suit :
 4. Les violations aériennes de la zone tampon des Nations Unies par des appareils militaires et des appareils civils turcs ont augmenté. En provenance du nord, des avions militaires turcs et des appareils civils ont survolé la zone de nuit, respectivement à neuf et à deux reprises. On a constaté une diminution des violations aériennes au sud. Au cours de la période considérée, la Force a enregistré cinq survols d'appareils civils et un survol d'un avion de la Garde nationale/police chypriote. Le 4 avril, un certain nombre d'hommes de la Garde nationale à bord de véhicules militaires, dont une voiture d'état-major arborant un drapeau, ont été observés dans la zone tampon à Athienou. La Force a protesté contre ces violations.
2. Le paragraphe 5 *doit se lire* comme suit :
 5. Les manoeuvres annuelles de printemps de la Garde nationale se sont déroulées du 16 au 18 mai.